



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240118-2023-193-DE
Date de télétransmission : 18/01/2024
Date de réception préfecture : 18/01/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 18 JAN. 2024
N°2023-193

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature des conventions nécessaires au raccordement et à la fourniture de chaleur aux bâtiments communaux par les deux réseaux de géothermie de l'EPCG

Rapporteur : M. GAUDIERE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Bâtiment et de l'Energie
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles R.712--1 et R.712-2

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 5/12/2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5/12/2023 ;

Considérant que la commune de Champigny sur Marne a créé l'Etablissement Public Campinois de Géothermie dans le but de gérer et développer le service public de chauffage urbain par géothermie

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le développement de ce service public par la création d'un second réseau de géothermie en complément du réseau historique créé en 1985

Considérant que les bâtiments appartenant à la commune de Champigny sur Marne peuvent être raccordés et alimentés en chaleur par ces réseaux

Considérant le règlement de service des deux réseaux de géothermie

Considérant que le second réseau de géothermie sera mis en service pour le début de la saison de chauffe 2024/2025

Considérant que le raccordement d'un bâtiment au réseau de chaleur nécessite la signature d'une convention de raccordement, d'une police d'abonnement et éventuellement d'une convention de mise à disposition d'équipements et de locaux avec l'EPCG

Considérant la convention de raccordement type approuvée par le conseil d'administration de l'EPCG et jointe en annexe

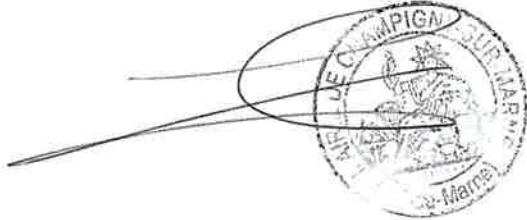
Il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document permettant le raccordement et la fourniture de chaleur pour les bâtiments communaux par l'EPCG.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de raccordements, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération qui en seraient la suite ou la conséquence.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses de raccordement et d'exploitation seront inscrites annuellement sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A black ink signature of Monsieur Laurent JEANNE is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'LE CHAMPIGNY SUR MARNE' and 's-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



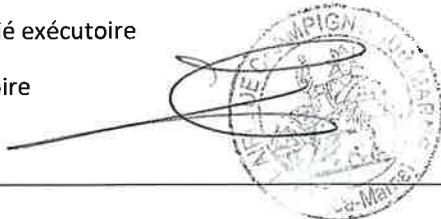
A blue ink signature of Monsieur Patrice LATRONCHE is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'LE CHAMPIGNY SUR MARNE' and 's-Marne'.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A black ink signature of the Mayor is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'LE CHAMPIGNY SUR MARNE' and 's-Marne'.